

FINANCER SA FORMATION WSET AVEC LE CPF

1 Nous contacter ou se connecter directement sur le site de l'Académie

Se connecter sur le site de l'Académie des Vins et Spiritueux <https://www.academievin.fr/> puis cliquer sur l'onglet « calendrier » pour aller sur la page calendrier des sessions.

2 Choisir la formation et la date de son choix

Consultez les dates de formation que nous proposons et une fois votre choix effectué cliquez sur le bouton « mon compte formation » pour vous y inscrire.

3 Accédez à votre compte sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>

Une fois que vous aurez cliqué sur le bouton inscription CPF vous serez directement redirigé vers la page du CPF. Il ne vous reste plus qu'à vous connecter puis vous inscrire.

4 Inscription effectuée par le candidat

Lorsque le candidat effectue son inscription l'Académie des Vins et Spiritueux reçoit un mail et traite la demande dans les 24h qui suivent.

5 Validation de l'inscription à la formation WSET

L'Académie des Vins et Spiritueux valide l'inscription du candidat, mais ce dernier devra se connecter une seconde fois afin de revalider son dossier. Une fois cette dernière validation faite nous pourrons confirmer l'inscription.

6 Formation J-10

Vous recevrez un email de convocation rappelant les horaires et les informations pratiques une dizaine de jours avant la formation

Le montant disponible sur votre compte personnel de formation est calculé de la manière suivante : 500 € par an dans la limite de 5 000 € soit cumulable sur 10 ans.

Si le montant disponible n'est pas suffisant pour financer intégralement une formation, vous pouvez compléter :

- En réglant vous-même la somme correspondant à la différence
- Votre entreprise peut compléter
- Pôle emploi peut compléter